



LES COLOCATIONS POUR PERSONNES VIVANT AVEC UNE MALADIE D'ALZHEIMER

Atouts, enjeux et difficultés

UN CADRE JURIDIQUE DE DROIT COMMUN



- ➔ Un **domicile partagé** où vivent 8 personnes avec une maladie d'Alzheimer ou apparentée dans un environnement non médicalisé.
- ➔ Un **projet de vie sociale et partagée** animé par un professionnel, financé dans certains cas par le département.
- ➔ Le principe de **libre choix** des professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin.
- ➔ Accompagnement **par un service autonomie à domicile** 24/24 grâce à une mise en commun des aides humaines

UN ACCOMPAGNEMENT JUSQU'AU BOUT DE LA VIE

Sur 122 départs observés* :

- 75 % : décès au domicile ou en hospitalisation courte,
- 20 % : départs en EHPAD pour motifs économiques, familiaux ou de santé...
- 5 % : autres (hospitalisation de longue durée, rapprochements familiaux...).

« C'est un habitat inclusif jusqu'au bout et ça vaut le coup de le dire. [...] L'objectif qu'on a mis d'ailleurs dans la charte, c'est que les personnes puissent être accompagnées sereinement jusqu'à leur fin de vie. »

Fils d'une habitante.

*Sources : Maison des cultures (77), Familles Solidaires (68), Clarpa 56 (56).

UN RESTE A CHARGE IMPORTANT LIE AU COÛT DE L'AIDE HUMAINE

Exemples associatifs	Bailleur privé, SAD prestataire	Bailleur social, SAD mandataire
Deux colocations pour 8 personnes* Loyer, charge, gestion locative	854	465
Frais alimentation et entretien	220	220
Aide humaine	2998	2442
Coût pour l'habitant avant les aides	4072 € / mois	3129 € / mois

(Aides : APL, APA, PCH et crédits d'impôts)

Freins : coût de l'aide humaine, absence de l'aide sociale qui peut restreindre l'entrée ou favoriser des sorties pour motif économique.



LES FACTEURS FACILITANTS

Partenariat avec les acteurs sociaux, médicosociaux et sanitaires : libéraux, SSIAD, HAD, équipes mobiles (gériatriques, psychiatriques, soins palliatifs), consultation mémoire, UCC, EHPAD, accueils de jour, DAC, mandataires ...

Intervention des professionnels de l'accompagnement et du soin facilitée par une **coordination** de la colocation qui prévient les ruptures de parcours.

Une coordination qui soutient **l'insertion dans la vie locale** : partenariat avec associations, voisinage, mairie...).

Une **implication des proches** au quotidien dans un esprit de coresponsabilité.

HISTORIQUE

Années 1980

Emergence en France avec le mouvement des habitats alternatifs

Années 1990-2000

Développement dans des dynamiques partenariales locales

Années 2000-2010

Essor stoppé en raison de freins réglementaires

2018: Loi ELAN

Reprise des initiatives avec la mise en place d'un cadre juridique

Aujourd'hui

Environ 70 colocations en France pour 3700 en Allemagne

En résumé

Le sujet vous intéresse ?

- Vivre à domicile, en colocation, c'est possible. **Pour que ce choix soit accessible à tous, il est nécessaire de lever les obstacles et de développer cette solution à une plus grande échelle.**
- Pour en savoir + : www.monhabitatinclusif.fr et www.fondation-mederic-alzheimer.org
- Prenez contact avec les porteurs de projet de votre territoire et devenez partenaire opérationnel d'un habitat inclusif.

Coauteurs : Caroline DELIGNY, Maisons des cultures | Fanny BIRLING, Familles Solidaires | Romain AUBRON, CLARPA et ASSAP | Hélène Leenhardt, Réseau HAPA